

COMMUNE DES AIRES PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2023

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
GRANIER Michel	X			
MAGNAN Jean-Michel	X			
DUMONT Etienne	X			
LANZONE Monique	X			
RAYNAUD Murielle	X			
CARLIER Rubens, Jonas	X			
HUGOT Georges		X	X	Marie-Pierre BASSEVILLE-TORRET
SAKAT Samira	X			
BASSEVILLE-TORRET Marie-Pierre	X			
REY Nadine		X		
ARAGON Martine	X			
BENDERBAL Michèle		X		
GARCIA Clément		X	X	Ruben, Jonas CARLIER
DOMPS Lilian	X			
ARNAUD Véronique		X	X	Etienne DUMONT
TOTAL:	10	5	3	

Le Maire effectue le comptage des conseillers présents et constate que le quorum de 8 est atteint.

Début de la réunion à 18 H 07

Président : Michel GRANIER

Secrétaire de séance : Martine ARAGON est élue à l'unanimité des voix en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé à l'unanimité.

1- Mise à disposition de terrains agricoles à l'association « Les Jardins du Caroux » :

Lors de la séance du 17 novembre 2022, le Maire avait informé le conseil d'une demande de mise à disposition de terrains agricoles de la commune à l'association « Les Jardins du Caroux ». En effet, la SICA du Caroux et le R.D.L. (Régie de Développement Local) se sont associés pour faire des jardins potagers avec une quinzaine de personnes en réinsertion. A la recherche de terrains pour faire cette activité, ils étaient venus visiter les terrains disponibles dans la plaine de Cancastel et ils étaient très intéressés.

Il s'avère aujourd'hui que ce projet se concrétise. Aussi, le Maire propose de signer une convention d'occupation précaire du domaine public entre la commune et l'association « Les Jardins du Caroux » qui permettrait une mise à disposition d'une surface de terrain sous les Horts (100 m² environ) pour que cette association puisse installer 3 « Algeco » afin d'entreposer leur matériel. Le Maire précise bien qu'il n'y aura pas de raccordement à l'eau, à l'assainissement ou à l'électricité pour ces « Algéco ». Le montant de la redevance pour cet emplacement s'élèvera à 400,00 € pour l'année (selon la délibération DE2017_34 du 5 juillet 2017).

Le Maire propose également de mettre à disposition les parcelles cadastrées en section C n° 688, 689, 690, 630, 631 et 610 situées dans la plaine de Cancastel pour une surface totale de 9 440 m² moyennant une redevance forfaitaire d'un montant de 150 € à laquelle doit s'ajouter 100,00 € pour l'A.S.A., association qui gère le canal d'irrigation dans la Plaine. Il précise également que les installations d'arrosage en place actuellement ne suffiront pas pour irriguer correctement une telle superficie. La mise en place d'une pompe thermique sera indispensable.

Il donne lecture de tous les documents et il demande son avis au conseil.

Le conseil après en avoir délibéré approuve ces propositions à l'unanimité des présents et représentés et autorise le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine public entre la commune et l'association « Les Jardins du Caroux ».

2- Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes :

Le Maire explique au conseil que le conseil municipal des jeunes (C.M.J.) va être renouvelé ce vendredi 27 janvier 2023. Il donne lecture au conseil du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes qui est modifié comme suit :

- Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de 5 à 7 jeunes élus scolarisés à l'école des Aires ou résidant sur la commune et âgés de 8 à 13 ans l'année de l'élection.
- Les électeurs doivent avoir au moins 6 ans et au plus 13 ans l'année de l'élection, être scolarisés à l'école des Aires ou résidant sur la commune pour s'inscrire sur les listes électorales.
- Les candidatures sont à déposer auprès de la directrice de l'école avant le lundi précédent le vendredi de l'élection.

Le conseil approuve ces modifications à l'unanimité des présents et représentés.

3- Demande de subvention pour le projet de rénovation des Écoles ;

Le Maire rappelle au conseil que par délibération du 8 décembre 2022, le conseil a refusé l'estimatif des travaux de rénovation des écoles présenté par le cabinet JD ARCHI JALABERT, en charge de ce projet, qui se montait à la somme de 416 104,04 € HT soit 499 329,65 € TTC. Il présente aujourd'hui le nouvel estimatif réajusté par ce cabinet.

Pour des raisons d'organisation, les travaux seront prévus en 2 tranches exécutées sur 2 années (été 2023 et été 2024) pour un montant total de 249 117,54 € HT soit 298 941,05 € TTC, honoraires d'architecte inclus.

Le Maire indique au conseil qu'il souhaite solliciter tous les organismes susceptibles de pouvoir subventionner ce projet (DETR, Département, Région, etc..).

Le conseil approuve ce projet à l'unanimité des présents et représentés et autorise M. le Maire à solliciter tous les organismes susceptibles de pouvoir subventionner ce projet.

4- Demande d'aide au Département dans le cadre Patrimoine - Voirie 2023 :

Le Maire explique au conseil que dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes Hors Programme Patrimoine et Voirie 2023, il souhaite solliciter le Conseil Départemental pour la réfection de la voirie des chemins des Ombriès, de la Coste et du Tario.

Le Maire explique que ces chemins sont devenus difficilement praticables et qu'il convient aujourd'hui de les sécuriser en rénovant les revêtements et les bas-côtés.

Les travaux seraient prévus en 2 tranches :

- 1ère tranche : réfection sur 1 280 m de voirie pour la somme de 40 000,00 € HT soit 48 000,00 € TTC.
- 2ème tranche : réfection sur 1 200 m de voirie pour la somme de 32 300,00€ HT soit 38 760,00 € TTC.

Le montant total de ce projet s'élève donc à la somme de 72 300,00 € H.T. soit 86 760 € T.T.C. Le Maire précise que cet investissement serait budgétisé sur l'année 2023. Il demande l'avis du conseil.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H.

_/ /

Le Maire:

Michel GRANIER